

Le déni de grossesse

On recenserait chaque année, en France, entre 1600 et 2000 cas de déni de grossesse. Pas toujours faciles à « comptabiliser », les dénis de grossesse sont aujourd'hui des faits avérés. Longtemps « bannis » des maternités, leur reconnaissance permet aujourd'hui une meilleure prise en charge de la mère et de son enfant. Pour en savoir plus sur ce phénomène qui continue d'intriguer...

Enceinte sans le savoir ...

C'est l'inventeur de la psychanalyse, S.Freud, qui a défini le « déni ». Il s'agit d'un mécanisme psychique consistant à nier une partie de la réalité. Ce mécanisme se met en place comme une stratégie de défense lorsque cette réalité est jugée trop insupportable pour notre inconscient. Dans le cas d'une grossesse, on ne fait pas « comme si » on ne savait pas, on n'a réellement pas conscience qu'on est enceinte ! Finalement, on ne se pose même pas la question, on ne sait pas qu'il en train de se passer quelque chose.

La prise de conscience de l'existence d'une [grossesse](#) peut avoir lieu à quelques mois ou semaines de la naissance de l'enfant, vers la fin de la grossesse, ou dans les situations extrêmes, au moment de l'accouchement.

Incroyable !

De l'extérieur, on se demande comment tout cela est possible... Le déni de grossesse est finalement sidérant pour tous. Pour beaucoup d'ailleurs encore, il reste très difficile à croire : s'il est maintenant reconnu comme étant une réalité médicale, il n'est pas reconnu comme étant une réalité juridique. S'il est si difficile d'accepter que ce mécanisme puisse bel et bien exister, c'est aussi parce qu'on en cherche encore aujourd'hui les raisons profondes.

Pas de « symptômes »

Les témoignages des jeunes femmes qui en ont été « victimes » s'accordent à dire que dans les cas de déni de grossesse, on ne ressent pas les signes « normaux » ni les maux spécifiques de la grossesse : pas de nausées, pas de vertiges, règles présentes (en fait, des saignements plus ou moins réguliers)... C'est vrai qu'en plus, certaines d'entre elles n'ont jamais cessé de prendre une contraception. Lorsque la grossesse est plus avancée, la jeune femme ne perçoit pas les mouvements du bébé dans son ventre.

Pas de transformations corporelles

Le corps reste le même, « comme si » la femme n'était pas enceinte : pas de prise de poids, pas de ventre qui s'arrondit, pas de seins qui grossissent... Il n'y a aucun signe extérieur visible de la grossesse existante.

En fait, le fœtus dans le corps se développe dans le sens longitudinal (vers le haut et vers le bas) et pas en avant dans l'abdomen comme c'est le cas d'habitude.

Le déni de l'entourage

C'est peut-être en partie pour cela que l'entourage ne se rend compte de rien !

Cet aspect-là reste quand même le plus étonnant : mais comment une mère, un père, un petit copain, un mari ... et même le médecin traitant ne peuvent-ils pas VOIR ?!

En fait, c'est justement une caractéristique du déni : il est souvent « contagieux ». Celle qui est dans le déni arrive (toujours inconsciemment) à « emmener » ses proches dans sa propre réalité ... – celle d'une absence de grossesse en l'occurrence.

La souffrance d'une mère

Du choc ... S'apercevoir qu'on est « passée à côté » d'une grossesse et se retrouver face à un bébé qu'on n'attendait pas peut être un véritable traumatisme. Qui est ce bébé, comment peut-il être le mien ? Se retrouver mère en quelques minutes

ne s'invente pas. Au-delà de l'incompréhension, c'est un moment de sidération. Par la suite, cela peut aider d'être accompagnée par un psychologue ou un psychothérapeute, pour parler de ce traumatisme et tenter de répondre avec lui à toutes ces questions qui se posent.

Au drame ... Par manque de [prise en charge pendant la grossesse](#), de soins néonataux et maternels au moment de l'accouchement (quand par exemple on n'a pas eu le temps d'aller à l'hôpital), il arrive que le bébé ne survive pas. La douleur peut être profonde. Dans certains cas très rares et très extrêmes, le déni de grossesse a pu être identifié comme ayant été un élément déclencheur d'un geste infanticide.